

Postulat interpartis

CONSERVATION DU PATRIMOINE INDUSTRIEL DE LA VILLE DE BIENNE (« REUSINE »)

Par ce postulat, le Conseil municipal est chargé de démontrer :

- comment la ville de Bienne garantit que le patrimoine industriel bâti soit défini comme élément important de l'urbanisme, afin de conserver sa valeur historique et culturelle.
- quels instruments existent ou peuvent être créés pour garantir un engagement suffisant de la part de la ville.
- comment les parties prenantes concernées (propriétaires, autorités, planificateurs·trices, investisseurs·euses, utilisateurs·trices) peuvent être impliqués pour soutenir cet objectif.
- quelles lois supérieures doivent être prises en compte et quelle est la marge de manœuvre légale dont dispose la Ville de Bienne.
- sous quelle forme et à quel intervalle le public sera informé des activités, des progrès et des succès dans ce domaine.
- comment le Conseil municipal entend s'engager pour la préservation du patrimoine industriel bâti de la ville de Bienne.

Justification :

Bienne possède un important patrimoine industriel bâti, profondément lié à l'histoire de la ville et qui a participé à forger son identité. La préservation de cette richesse culturelle n'est pas seulement importante au niveau historique, mais contribue également à la stratégie climatique de la ville, augmente la création de valeur ajoutée locale, favorise le caractère urbain des quartiers grâce à des utilisations telles que les bureaux, les ateliers et les logements, et rend ainsi la ville globalement plus attrayante et plus vivante. Défendre cet héritage et préserver le caractère unique de ses sites et bâtiments industriels est dans l'intérêt même de la ville.

Les auteurs du postulat pourraient envisager l'élaboration d'une déclaration, d'une charte ou de lignes directrices qui soutiendraient cet objectif. Il s'agirait de définir des directives, critères et mesures concrètes et réalisables à appliquer lors de la rénovation, de l'utilisation et de la conservation de ces bâtiments et sites industriels, en mettant l'accent sur la préservation du caractère architectural tout en prévoyant la possibilité de nouvelles utilisations. L'engagement de la ville de Bienne consisterait à encourager de manière proactive toutes les parties prenantes à soutenir et à accepter cette déclaration, cette charte ou ces lignes directrices, en mettant l'accent sur la sensibilisation à l'importance du patrimoine industriel et à son intégration dans le développement urbain.

Afin de réaliser les objectifs mentionnés, il est en outre décisif que la ville de Bienne exploite pleinement la marge de manœuvre légale existante et agisse au plus haut niveau afin de faire avancer les adaptations ou compléments légaux nécessaires. Cela rendrait plus efficace la préservation et le développement durable du patrimoine industriel.

La transparence joue un rôle important dans ce processus. La ville de Bienne devrait donc informer régulièrement le public de ses efforts et de ses progrès dans le domaine du patrimoine industriel. Cela permettrait de s'assurer que le public, et en particulier les groupes d'intérêt spécifiques, tels que le comité « reUsine » et ses quelque 1 500 soutiens, aient un aperçu du travail accompli et des progrès réalisés.

Bienne/Biel, 28 juin 2023

Stefan Rüber
Groupe Alliance Verte

Roland Egli
Parti vert libéral

Roman Eggimann
PLR.Les Libéraux-Radicaux